



Communauté de Communes Usès et Rhône (C.C.U.R)
Pays de SEYSSEL CORBONOD

Modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
DOCUMENT GRAPHIQUE ANNEXE

Certifié conforme et vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 14 mars 2023 approuvant la modification n°1 du PLUI du Pays de Seyssel,

Le Président
Paul RANMARD

PLAN CORBONOD		PROCEDURES			
Planche DGA 1	ELABORATION	MODIFICATIONS		MODIFICATIONS SIMPLIFIEES	
ECHELLE 1/5000	N°1 Approuvée le 25.02.2020	N°1 Approuvée le 24.03.23	N°2	N°1 Approuvée le 09.11.21	N°2
Mise au point	N°1	N°2	N°3	N°3	N°3

MISE A JOUR DU BATI Février 2020

FOND CADASTRAL Origine CADASTRE Droits de l'Etat réservés

MISE A JOUR DU BATI Février 2020

CONCEPTION

B.E.-DESSIN

PLAN-CANAL

DESSIN-TRACÉ

1/5000

ZONE URBAINE		ZONE NATURELLE	
UH1	Secteur urbanisé sensible du point de vue de l'aménagement et de l'équipement, pour lequel la densification est limitée	N	Zone naturelle
UH1	Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat de faible densité	Nc	Secteur à vocation de gestion des activités de carrière
UH2	Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat de moyenne densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines	Ncg	Secteur à vocation de gestion des activités de camping
UH2	Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat de moyenne densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines	Ne	Secteur à vocation de gestion des activités de développement d'équipements publics ou d'intérêt collectif ligères
UH3	Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat de forte densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines	Nis	Secteur à vocation de gestion des activités de développement d'équipements publics ou d'intérêt collectif ligères de sports et loisirs
UE	Zone urbanisée à vocation de gestion et de développement des équipements publics et d'intérêt collectifs	Nx	Secteur à vocation de gestion du centre VHU (Véhicule Hors d'Usage)
UE	Secteur urbanisé à vocation de gestion des activités ferroviaires	AUTRES	
LUX	Zone urbanisée à vocation d'activité économique	Périmètres à l'intérieur desquels s'applique le Droit de Préemption Urbain (D.P.U.) en application de l'article R213-1 du CU	
LUXC	Zone urbanisée à vocation d'activité économique commerciale	Constructions et ensembles bâtis d'intérêt patrimonial ou architectural pour lesquels s'appliquent les dispositions relatives au permis de démolir en application de l'article R.421-28 du CU	
LUXI	Secteur à vocation de gestion du centre VHU (Véhicule Hors d'Usage)	Bois et forêts soumis au régime forestier	
ZONE NON URBANISEES, RESERVEES A L'URBANISATION FUTURE		Secteurs situés au voisinage des infrastructures de transports terrestres, dans lesquels des prescriptions d'équipement acoustique ont été édictées	
Zone à urbaniser à court ou moyen terme		Zone soumise à un risque d'exposition au plomb	
1AUH1	Secteur à urbaniser à vocation dominante d'habitat de faible à moyenne densité	Au titre de l'article L332-11-3 du CU	
1AUH2	Secteur à urbaniser à vocation dominante d'habitat de moyenne densité	Périmètre de Projet urbain Partenarial	
1AUH3	Secteur à urbaniser à vocation dominante d'habitat de densité moyenne à forte	Au titre de l'article L424-1 du CU	
1AUH3	Secteur à urbaniser à vocation dominante d'habitat de densité moyenne à forte	Périmètre de suris à statuer	
1AUX1	Zone à urbaniser à moyen ou long terme (nécessitant une évolution du PLU), à vocation dominante d'habitat		
2AUH	Zone à urbaniser à moyen ou long terme (nécessitant une évolution du PLU), à vocation dominante d'habitat		
2AUX	Zone à urbaniser à moyen ou long terme (nécessitant une évolution du PLU), à vocation dominante d'activités économiques		
ZONE AGRICOLE			
A	Zone Agricole		
Aa	Secteur à vocation de gestion des sites d'alpages		